

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 43 (1955)

Heft: 832

Artikel: Du nouveau en Ethiopie

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268576>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Tout ce qui tend à
rendre les citoyens in-
souciants de l'usage des
droits politiques, tend
également à engourdir
les plus nobles facultés.

Charles Pictet-de-Rochemont

CONGRÈS DE COLOMBO

Cinquantenaire de l'Alliance internationale des femmes (suite)

Dans notre numéro du 5 novembre, l'auteur de cet article a parlé des travaux des commissions d'éducation, de l'économie, de la paix et des relations internationales.

Morale

Les problèmes que posent la traite des femmes et l'exploitation de la prostitution d'autrui déchirent le monde entier. Il fut parlé longuement des maisons de tolérance qui constituent la plus puissante incitation à la traite des femmes et qui permettent de supposer l'existence d'une morale différente pour l'homme et la femme.

Aussi l'assemblée a-t-elle voté une résolution demandant la suppression des maisons de tolérance, dans tous les pays où elles existent encore et une résolution particulière a été adressée au gouvernement argentin pour qu'il revienne sur sa décision de rouvrir les « maisons », décision qui est contraire à la convention internationale, signée aussi par l'Argentine, sur la suppression de la traite des femmes et l'exploitation de la prostitution d'autrui. Un vote identique a été formulé à l'adresse du gouvernement de Singapour qui, depuis quelque temps, discute de l'opportunité de rouvrir les « maisons ».

Les travaux de cette commission se sont clos sur le problème des relations sexuelles entre les jeunes, problème qui doit être abordé et résolu en tenant compte des nouvelles conceptions de la vie et de la mentalité particulière de la jeunesse moderne.

Commission juridique

Les journées des participantes à cette commission furent bien remplies. Elles avaient comme objet d'étude l'égalité politique de la femme. Cette question a mis les représentantes suisses dans une position d'inériorité très gênante. Nous partageons cette position avec les femmes de l'Afghanistan, de l'Arabie séoudite, de Costa-Rica, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Honduras, de l'Iran, de l'Irak, de la Jordanie, du Nicaragua et du Yémen. Pas de commentaire sur ce thème, à vous, chères lectrices, d'en tirer les conclusions.

Le système matrimonial dans le droit commun et le droit de la femme mariée d'exercer une profession indépendante, étaient les autres questions posées par la commission juridique qui occupa la plus grande partie de ses séances à l'étude de l'égalité juridique des époux, juste avant, pendant le mariage et après sa dissolution. Cette égalité avait été votée par la Commission de l'ONU du statut de la femme, et cela fut modifiée ensuite dans le pacte d'application de la Déclaration des droits de l'homme. Ce pacte, en effet, ne parle plus d'égalité, mais d'orientations vers l'égalité des époux.

Cette modification a été blâmée dans les milieux féminins du monde entier, aussi l'Alliance internationale a-t-elle adressé à l'Assemblée générale des Nations Unies un postulat pour que celle-ci se décide en faveur du texte original.

A nos abonnés

De nombreux abonnés ont bien voulu répondre avec la plus grande promptitude à l'appel que nous avions adressé dans le numéro du 5 novembre ; nous les remercions chaleureusement d'avoir bien voulu verser le montant de l'abonnement 1956, afin d'épargner un gros travail à notre administratrice au moment des fêtes. A ceux qui n'ont pas encore rempli le bulletin vert et expédié la somme, nous réitérons notre appel, les assurant d'avance de notre gratitude pour leur complaisance et leur fidélité.

Achetez les timbres et cartes « Pro Juventute »
200me anniversaire de Ch. Pictet-de-Rochemont

Le timbre de 5 centimes édité par « Pro Juventute », cette année, est à l'effigie de Charles Pictet de Rochemont. Il y a en effet deux cents ans qu'est né ce grand patriote genevois et suisse, le 21 septembre 1755.

On sait qu'il fut un des négociateurs de la République de Genève (non encore officiellement rattachée à la Confédération) au Congrès de Vienne en 1814 et 1815, et plénipotentiaire de la Suisse au Traité de Paris, après l'épisode du retour de Napoléon aux Cent Jours.

C'est là qu'il obtint, par des démarches pacifiques et opiniâtres, ce qu'il appela le palladium, le manteau de protection qui devait tenir notre petite patrie à l'abri des grands conflits qui risquaient de mettre l'Europe à feu et à sang, c'est là qu'il obtint par les grandes puissances, la reconnaissance de la neutralité suisse :

« Les Puissances signataires de la déclaration du 20 mars font connaître ... que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse, ainsi que son indépendance de toute influence étrangère, est conforme aux véritables intérêts de la politique européenne. »

Pour cette protection dont nos enfants ont bénéficié, nous nous devons de répandre cette effigie à profusion ; donc, nous devons acheter les timbres « Pro Juventute » généreusement, la reconnaissance l'exige et nous compsons que les mères de famille ne bouderont pas à cette requête.

D'autre part, lorsque Pictet de Rochemont eut accompli ces grandes missions diplomatiques, ses concitoyens voulurent le remer-



cier d'une façon tangible, par un service d'argenterie. Il refusa le service, mais accepta l'argent, avec lequel il demanda la permission de créer des écoles dans les nouvelles communes que de Traité de Turin cédait à Genève, pour lui permettre de déseigner les terres genevoises isolées dans les territoires du royaume de Sardaigne. Ce sont les communes réunies que nous connaissons bien. A cette époque, en effet, l'instruction primaire obligatoire n'existe pas encore. Pictet de Rochemont voulut ainsi accueillir la nouvelle jeunesse genevoise en lui offrant le bienfaits de l'instruction. On voit que ce grand patriote était animé déjà du même esprit qui inspire l'actuelle fondation « Pro Juventute ». Noblesse oblige, la population de Genève doit faire un effort spécial pour que la vente « Pro Juventute » de décembre, soit un succès.

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Nouvelles brèves

L'assemblée des déléguées de l'Alliance se tiendra en 1956 à Genève, les 5 et 6 mai prochains. Nous vous prions de réserver cette date dès aujourd'hui.

Le Bar laitier de l'OLMA a obtenu un grand succès. De toutes parts, on nous félicite d'avoir pris cette initiative.

Mme Maria-Erna Furrer, qui a une connaissance étendue des questions sociales et une grande pratique administrative, est entrée, le 16 septembre, comme 3me secrétaire au Secrétariat féminin suisse. Elle s'occupera surtout du département des professions féminines, dont elle partage la responsabilité avec Mme Gabriel.

Nous avons envoyé une documentation importante à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail en complément de notre requête du 15 janvier 1954 sur le salaire égal pour un travail de valeur égale.

Et ils ont exprimé l'espérance que des « tulks » du même modèle seraient construits, dans d'autres écoles d'Ethiopie. Un double de ce « tuluk » a été montré à l'Exposition nationale de novembre, pour le 25me anniversaire du régime.

A la demande du gouvernement éthiopien, l'engagement de Miss Andren en Ethiopie a été prolongé pour une période de deux ans.

(Technical Assistance News Letter, d'après le Bulletin du Conseil international des femmes.)

* * *

En l'honneur des ses vingt-cinq ans de règne, l'empereur Haïlé Sélassié a octroyé les droits politiques aux citoyens de l'empire. Les femmes bénéficieront-elles de cette mesure ? On l'espère.

Assurance vieillesse et survivants

Dans une lettre adressée au Département fédéral de l'intérieur, nous avons appuyé la proposition d'étendre le paiement de la rente transitoire à toutes les personnes qui en étaient privées jusqu'ici.

Ventes à tempérance. Mme V. Degoumois, 4, rue Le Fort, Genève, veut bien se mettre à la disposition des associations intéressées pour traiter ce sujet dans leur milieu. Il est bon de compléter dans ce sens la liste de la Société suisse d'utilité publique que nous avons adressées à nos associations.

Une nouvelle commission sociale vient d'être créée sous la présidence de Mme N. Morell-Vögtli, membre de notre comité. Ont accepté d'y collaborer : Mme H. Bächler, Täufelen-Berne, Mme Cornaz, Genève, Mme Degoumois, Genève, Mme Künzler-Bodmer, Hérisau, Mme R. Leutenegger, Zurich. Mme M. E. Furrer y représente le secrétariat.

Nominations dans les commissions

Mme Danièle Bridel, avocate, Berne, a été nommée membre de notre commission juridique et des assurances, laquelle déplore d'autre part la démission de Me E. Kammacher et de Mme Karbacher-Werenfels.

Mme A. Rigling, dr jur., qui assumait jusqu'ici la présidence de notre commission « salaire égal pour un travail de valeur égale », a bien voulu accepter d'assumer définitivement cette charge. Mme T. Spalinger, dr phil., a été nommée membre de cette commission.

Commissions fédérales

Ont été nommées comme représentantes de l'Alliance :

- aujourd'hui de la Commission nationale de l'UNESCO : Mme H. Guinand-Cartier, Genève,
- aujourd'hui du Comité national de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : Mme M. L. Oettli, Zurich.